



Mémoire

dans le cadre de l'élaboration du

Plan climat de la MRC de la Vallée-du-Richelieu

Préoccupations et recommandations citoyennes :

***Prévenir, Réparer, Préserver
et Prendre soin ensemble.***

Présenté par des citoyennes engagées
et mobilisées au sein de
différents groupes
d'action sociale et environnementale

Décembre 2025



CRÉDITS

Conception, rédaction et révision

Evelyne Foy,

Citoyenne d'Otterburn Park, membre du Comité d'Action Citoyenne - projet Northvolt, sympathisante Mère au front

Lucie Sauvé,

Citoyenne de Saint-Marc-sur-Richelieu, professeure associée à l'Institut des sciences de l'environnement et au Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté de l'UQAM

Sophie Morin,

Citoyenne d'Otterburn Park, Mère au Front pour Axel, Éwen et tous les enfants de la Terre

Julie Raby,

Citoyenne d'Otterburn Park, Membre du Comité d'Action Citoyenne - projet Northvolt, sympathisante Mère au front

Collaboratrices

Isabelle Couture,

Pour Bonjour soleil, le Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée-du-Richelieu, sympathisante Mère au front

Jessica Hébert et Emma Benafla,

Pour le Centre de femmes l'Essentielle (Beloeil)



PRÉSENTATION DES RÉPONDANTES

Nous sommes des citoyennes habitant le territoire de la MRC de la Vallée-du-Richelieu. Plusieurs d'entre nous ont été mobilisées à différents niveaux autour du projet d'implantation de l'usine de Northvolt, en tant que citoyennes ou comme représentantes d'organisations locales de soutien et d'action avec et auprès des femmes.

Nous sommes **inquiètes et préoccupées par les questions environnementales** et les risques de plus en plus lourds que font peser les changements climatiques sur les populations, en particulier **les groupes plus vulnérables** parmi lesquels on retrouve une forte proportion de femmes et d'enfants. Nous sommes attentives aux questions liées à la **justice environnementale**, dont la **justice climatique**.

La **démocratie** nous apparaît comme le socle du « vivre ensemble » au sein d'une société où le « commun » est une valeur centrale. Nous sommes convaincues de **l'importance de la consultation publique et de la participation citoyenne** autour des enjeux liés aux changements climatiques.

Notre analyse et nos recommandations sont teintées par notre **expérience de mobilisation** autour du projet Northvolt et des connaissances que nous y avons acquises. Elles s'enrichissent aussi de l'apport du mouvement Mères au front sur les questions environnementales, de nos expériences professionnelles et de nos engagements citoyens. Notre démarche est soutenue par notre engagement féministe : nous considérons que les changements climatiques ont des effets différents selon le genre et les groupes sociaux.

Ce mémoire s'appuie sur une recherche documentaire et la consultation d'expert.es. Il présente **nos préoccupations et demandes à l'égard d'un Plan climat régional : nous devons en effet Prévenir, Réparer, Préserver et Prendre soin ensemble.**

1. Un processus démocratique, inclusif, transparent

Nous situons d'emblée notre mémoire dans l'esprit indiqué par le ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCPF)¹: « Une attention particulière doit être portée à la participation citoyenne tout au long du processus, afin d'informer le public de la démarche, de s'assurer de son adhésion, mais aussi pour prendre en considération leurs **enjeux vécus** en lien avec les changements climatiques et leurs solutions proposées pour y répondre. À cet effet, **il faut tenter de comprendre les besoins, les préoccupations, les souhaits, les perceptions ainsi que les émotions**² des citoyens et intégrer ces éléments dans la recherche de solutions. »

Nous apprécions les objectifs de la consultation publique de notre MRC visant à favoriser une telle approche³.

En ce sens, afin d'assurer un processus véritablement démocratique, n'aurait-il pas été pertinent que la MRC organise d'entrée de jeu des séances publiques (ateliers) de consultation – au-delà d'un sondage en ligne - pour amorcer les travaux d'élaboration de son Plan climat ?

Nous souhaitons en particulier qu'en **suivi au dépôt des mémoires** – répondant à l'appel de la MRC –, ceux-ci **soient rendus publics** ainsi que de la synthèse qui en sera faite.

Il nous apparaît également très important que l'adoption du Plan climat soit **suivie d'un processus de reddition de comptes concernant sa mise en œuvre et l'atteinte des résultats**, entre autres par la mise en place d'un comité permettant d'accueillir des représentant.es des parties prenantes incluant la société civile.

2. Au-delà de l'adaptation : Prévenir

Nous apprécions l'engagement de la MRC à faire en sorte que le Plan climat ne néglige pas l'importance de la **réduction** des émissions de GES, allant ainsi en amont et au-delà des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Nous appuyons la recommandation formulée par l'Association québécoise des médecins pour l'environnement à l'effet que la MRC se fixe un objectif ambitieux en termes de réduction des GES visant à les réduire de 55% par rapport au niveau de 1990 d'ici 2030 ⁴.

¹ MELCCFP, *Guide d'élaboration d'un Plan climat*, 2025

² Nous souhaitons ici attirer l'attention sur l'importance de prendre en compte le registre des émotions relatives aux questions climatiques : Brière, L. Apprendre de la politique des émotions écologiques. *Revue Frontières*. Volume 36, numéro 1, 2025. <https://doi.org/10.7202/1117118>

³ <https://www.mrcvr.ca/services/plan-climat/>

⁴ Recommandations de l'AQME dans le cadre des consultations publiques sur les projets de Plan climat à travers le Québec, juin 2025, p.21.

Nous insistons sur l'importance d'associer les mesures de prévention et d'adaptation à des **préoccupations d'équité sociale, de justice écologique**.

Nous reconnaissons l'importance majeure de soutenir la mobilisation citoyenne à cet effet; nous y reviendrons au point 7.

3. La prise en compte de l'échec de Northvolt : Réparer

L'échec du projet Northvolt et les conséquences écologiques désastreuses de la mise en œuvre prématurée de travaux « d'aménagement » (de saccage) du terrain devront inspirer l'adoption de plusieurs mesures du futur Plan climat afin :

- 1) **d'éviter** que ne se reproduise un tel mode de gestion de projets (industriels ou autres) ;
- 2) **de réparer** les torts immenses qui y ont été causés et qui continuent de s'aggraver, en particulier avec la contamination subséquente de la rivière Richelieu ;
- 3) que le **principe de précaution** soit explicitement inclus au Plan climat, comme gouvernail incontournable de décision, de même que celui d'une **réelle acceptabilité sociale** – deux garde-fous qui ont été écartés de la décision gouvernementale concernant le projet Northvolt.

Notre expérience citoyenne nous amène à nous demander si des plans régionaux, que ce soit sur le climat, l'aménagement des milieux naturels (PRMN) ou la préservation de la biodiversité ont un **poids réel** face aux arguments de promoteurs industriels ou immobiliers et face à des décisions gouvernementales qui peuvent être imposées sous forme de décrets ? Comment s'assurer que ces plans soient respectés ? Par exemple, la MRC serait-elle en mesure d'avoir des exigences environnementales permettant de respecter le Plan climat face à un nouveau projet sur le terrain abandonné par Northvolt, qu'il soit de nature industrielle ou résidentielle?

Quant à la situation actuelle résultant des décisions antérieures, nous formulons les questions suivantes auxquelles nous souhaitons que le Plan climat apporte des réponses : quelles mesures de **précaution** et de **vigilance** seront préconisées concernant la préservation/réhabilitation du milieu humide restant sur le terrain qui avait été octroyé à Northvolt, désormais propriété du gouvernement du Québec ? On connaît en effet le rôle majeur des milieux humides au regard de la prévention et de l'atténuation des effets des changements climatiques (captation du carbone et régulation des flux d'eau). Quelles mesures susceptibles de **contrer les effets négatifs** du déboisement et des remblaiements sur l'emplacement de la future usine de Northvolt seront apportées ? Quelles mesures permettront de **restaurer le terrain**, en tout ou en partie, pour **compenser la perte des services écosystémiques** ? De tels services à haute valeur écologique doivent être reconnus et préservés à l'échelle locale, mais aussi sur l'ensemble du territoire de la Montérégie.

Ces questions nous semblent légitimes, surtout après les prises de conscience faites au cours des différentes étapes du projet Northvolt et l'impression que les autorités locales et régionales

n'ont aucunement influencé les décisions ni mis de l'avant des engagements au regard de la protection des milieux naturels. La confiance des citoyen.nes a été ébranlée et le cynisme s'est accru : nous jugeons donc important de signaler une telle préoccupation dans le cadre de cette consultation. Le Plan climat permettra-t-il de se **projeter dans le futur** quant au type d'usage des terrains permis par des acteurs industriels ?

Puisque l'urgence climatique appelle à l'audace et à des solutions nouvelles, nous formulons ici le souhait ambitieux et porteur que la MRC puisse préserver ces terrains à haute valeur écologique de la spéculation immobilière et en fasse une propriété collective régionale afin que la nature y reprenne ses droits au bénéfice de la santé collective.

4. **La protection des milieux naturels : Préserver**

Comme le souligne le COVABAR: « il est clairement démontré qu'une bonne part des solutions pour contrer les changements climatiques passe par l'aménagement du territoire. Et cette dimension de l'administration publique est la responsabilité des municipalités et des MRC. Actuellement, toutes sont à pied d'œuvre pour la révision des schémas d'aménagement durable, l'intégration des O.G.A.T (Orientations Gouvernementales d'Aménagement du Territoire), des P.R.M.H.H (Plan régional des milieux humides et hydriques), l'intégration des P.D.E (Plan directeur de l'eau) et l'élaboration de Plans climat. Beaucoup de plans ! Mais encore faudra-t-il donner les moyens aux organisations municipales de les réaliser. »⁵

Nous insistons sur l'importance de prioriser **la protection et la restauration des écosystèmes, car ils ont un effet régulateur sur le climat, atténuent les aléas climatiques et sont nécessaires au bien-être humain**. Les services écosystémiques rendus par les milieux naturels sont de mieux en mieux connus et documentés. Ceux-ci comprennent la production d'oxygène, la séquestration du carbone, la régulation des conditions météorologiques, la filtration de l'eau, la pollinisation des cultures. L'ensemble de ces écosystèmes rend ainsi de précieux services aux collectivités, tout en bénéficiant à l'économie des sociétés (moins de frais et de dépenses publiques) ⁶. L'ensemble de ces services interreliés ont des effets conjugués à plus d'un égard dont celui de la préservation de la qualité de l'eau de la rivière Richelieu qui constitue une préoccupation majeure pour les municipalités de la Vallée du Richelieu.⁷ Enfin, les milieux naturels sont propices aux activités récréatives, sportives et éducatives et bénéficient ainsi à la santé physique et mentale des citoyen.nes.

Nous saluons à cet effet les **initiatives des municipalités de la région en matière de protection des milieux naturels** : à titre d'exemples, soulignons l'acquisition et la protection du Boisé des Bosquets à Otterburn Park, la conservation et l'acquisition de plus de 24 000 hectares de milieux humides et des boisés à Mont-Saint-Hilaire et la protection à perpétuité de 7 000

⁵ Bulletin du COVABAR, novembre 2025.

⁶ MELCCFP, site internet consulté le 8 décembre 2025.

⁷ <https://www.mrcvr.ca/engagement-pour-la-protection-de-la-riviere-richelieu/>

hectares de milieux naturels par servitude ; la protection du club de golf à Beloeil pour éviter le développement domiciliaire ou autres usages invasifs de ce terrain. Signalons aussi que la municipalité de Mont-Saint-Hilaire s'est dotée d'un Plan climat et que de tels projets sont en cours dans d'autres municipalités de notre MRC.

Nous saluons également le fait que la MRCVR ait choisi d'inclure les milieux forestiers et les friches dans son récent *Plan régional des milieux naturels* (2025) pour leurs rôles dans la préservation de la qualité de l'eau en contexte de changements climatiques. Ce dernier offre un levier stratégique pour préserver et restaurer les sites qui seront utiles pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, mais aussi pour la nécessaire protection de la biodiversité. Il faut souligner le *Plan de gestion des matières résiduelles*, le développement d'un Plan directeur régional de mobilité active (PDRMA) et le Programme Mérite Terre Eau qui offre un soutien à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la qualité de l'eau : ces avancées à l'échelle de la MRC ont toutes un impact direct ou indirect sur les changements climatiques. Signalons aussi l'adoption récente (octobre 2025) d'une résolution de la MRCVR demandant au MELCCFP de rehausser l'échantillonnage concernant la qualité de l'eau, mesure qui rejoint les demandes formulées par les citoyen.nes à la suite des révélations à propos des métaux présents dans l'eau du Richelieu, résultant des travaux liés au projet Northvolt.

Cela dit, nous souhaitons insister ici à nouveau sur **l'importance d'assurer la protection des milieux humides**. De tels milieux sont des éponges. En cas d'inondation, ils permettent de retenir l'eau et de la relâcher plus lentement par exemple en été, par temps chaud et sec, alimentant ainsi les écosystèmes adjacents.

Comme le rappelle le MELCCFP ⁸, « dans un contexte où les changements climatiques accentuent la fréquence des phénomènes extrêmes, comme les inondations, les milieux humides et hydriques sont indispensables pour nous aider à mieux nous adapter collectivement, en atténuant les effets néfastes de ces événements. Il est donc primordial de les conserver, particulièrement dans les régions où le développement urbain a contribué à leur artificialisation, à leur dégradation ou à leur disparition. La conservation des milieux humides et hydriques comprend leur protection, leur utilisation durable, leur restauration et la création de nouveaux milieux. »

Signalons ici en particulier qu'avec la perte des milieux naturels – dont les milieux humides - et l'augmentation des effets des changements climatiques, il sera plus difficile de prévoir le comportement de la rivière Richelieu. Les risques d'inondation dans la Vallée vont augmenter. Par ailleurs, il sera impossible de prévoir les moments et les endroits qui seront affectés par les inondations. Nous reprenons ici les constats du professeur d'hydroclimatologie à l'UQAM et chercheur au Centre pour l'étude et la simulation du climat à l'échelle régionale, Philippe Gachon, résident d'Otterburn Park. Ce spécialiste rappelle que dans la foulée de la gestion irresponsable du projet Northvolt, nous vivons avec les conséquences d'un chambardement écologique profond

⁸ <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/milieuxhumides.htm>

qui se conjuguent aux effets des changements climatiques. La Montérégie a un déficit de zones préservées⁹.

Enfin, il importe de protéger les milieux **humides, hydriques et forestiers contre la destruction pour la construction résidentielle**. Sachant que le taux de croissance démographique anticipé est de 11,5 % d'ici 2036¹⁰ et que l'usine d'épuration de l'eau à Otterburn Park est à 85% de sa capacité, la densification du territoire risque d'entrer en compétition avec la préservation des milieux humides, hydriques et forestiers, et entraînera certainement une pression supplémentaire sur les milieux naturels. À cet effet, l'obligation de conformité avec les nouvelles Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) **offre une occasion** à la MRC et aux municipalités de mieux planifier le développement et le réaménagement urbain afin de prendre en compte la crise climatique.

5. Un regard global et systémique sur les changements climatiques : Prendre soin

Nous nous attendons à ce que le Plan climat de la MRC aborde les liens étroits entre la question climatique et les enjeux relatifs à la protection et valorisation de la biodiversité, à l'aménagement du territoire, au développement urbain et aux pratiques agricoles (santé des sols), à l'artificialisation des sols, aux choix et usages énergétiques, aux modes de transport, aux pratiques de consommation et de gestion des matières résiduelles. Il conviendra de porter une attention particulière aux impacts des aléas climatiques sur la santé humaine reconnus par l'OMS comme la plus grande menace pour la santé au XXI^e siècle¹¹ comme à celle des écosystèmes, et à l'importance d'envisager ces enjeux dans une perspective de justice sociale et intergénérationnelle.

Ce dernier point nous préoccupe particulièrement. Les crises environnementales ne touchent pas tout le monde de façon égale. On note qu'une hausse de 1 degré Celsius de la température mondiale se traduit en une augmentation de 4,7% des violences conjugales¹². « Le réchauffement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes, comme les sécheresses, les inondations, les tempêtes, aggravent les facteurs de risque sous-jacents. Ils ne provoquent pas la violence, mais ils aggravent ce qui est déjà présent [les discriminations fondées sur le genre], rendant la violence beaucoup plus probable. »¹³ La chaleur peut être mortelle et frappe davantage les plus démunis : les principaux groupes vulnérables sont les personnes âgées et les personnes plus jeunes qui ont déjà des problèmes de santé, notamment de santé mentale, ainsi que les personnes vivant dans des milieux défavorisés. Dans les facteurs qui font qu'on est plus

⁹ Entretien en ligne avec le professeur Gachon le 21 novembre 2025, combiné avec d'autres interventions de celui-ci, entre autres dans *L'œil régional*, 21 avril 2024.

¹⁰ MRCVR, *Plan régional des milieux naturels (PRMH)*, p.5.

¹¹ *Plan climat 2025-2026*, Direction santé publique Montérégie. p.8.

¹² Spotlight des Nations unies cité dans Boutro, Magdaline, *Le Devoir*, 25 juin 2025.

¹³ Erin Kenny, coordinatrice mondiale de l'Initiative Spotlight, qui se consacre à l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles, cité dans Boutro, Magdaline, *Le Devoir*, 25 juin 2025.

touché par une crise environnementale, on retrouve le fait d'être une femme, de vivre dans la pauvreté ou dans un quartier défavorisé, d'être locataire et d'être une personne appartenant à un groupe minoritaire¹⁴. Cela fait en sorte que ces personnes vivent davantage dans des logements mal isolés, mal entretenus ou vulnérables aux épisodes météorologiques extrêmes. Ces enjeux, souvent déjà existants dans la vie des femmes fréquentant les centres de femmes, sont exacerbés par des crises environnementales et entraînent ou aggravent une insécurité financière. Il faut reconnaître que les femmes et les familles monoparentales sont également plus souvent en première ligne pour gérer l'impact de telles crises sur leur famille et leur communauté. Les crises environnementales accentuent donc les vulnérabilités psychologiques, en même temps que l'ensemble des autres types de vulnérabilité.

6. L'enjeu de la cohérence entre les engagements/désengagements des paliers de gouvernance

Un courant de gouvernance régressif s'est installé dans la foulée du « choc économique » américain : tout comme à l'échelle internationale, on observe au Canada et au Québec des reculs importants – et jusqu'ici impensables – à l'égard des politiques environnementales.

Le Canada a reçu un Prix citron lors de la COP30 à Belém, prix satirique qui dénonce l'inaction des gouvernements face aux changements climatiques. En même temps, on annonçait une relance de la production et de l'exportation pétrolières, et un relâchement des règles environnementales pour la réalisation de « grands projets » à vocation économique.

Au Québec, le cheminement du projet Northvolt – exempté arbitrairement d'un examen par le BAPE – a montré que le gouvernement déroge volontiers à ses obligations, faisant fi d'un nécessaire débat social démocratique. Par ailleurs, selon la Société pour la nature et les parcs (novembre 2025), les suivis de conformité au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ont chuté de 60% entre 2018 et 2023, avant de remonter légèrement au cours des deux dernières années. Ces inspections sont réalisées afin de vérifier le respect des engagements pris par un individu, une entreprise ou une municipalité qui a obtenu une autorisation environnementale du Ministère. La suppression de postes au Ministère ne fera qu'aggraver le manque de suivi environnemental, à l'heure où la surveillance des projets devient plus importante que jamais. Il faut dénoncer aussi la toute récente proposition de diminuer de moitié les délais d'autorisations environnementales pour accélérer les grands projets énergétiques, industriels ou de transport. Enfin, dans ce même ordre de gouvernance, on apprend avec consternation que, malgré les pertes inestimables de milieux humides (72,4 millions de mètres carrés au cours des dernières années), il faudra attendre en 2027 pour que le MELCCFP entreprenne une évaluation de la situation, en lien avec la *Loi*

¹⁴ Ces facteurs sont indiqués, entre autres, par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), *Évaluation des vulnérabilités et risques régionaux liés aux changements climatiques et plans d'adaptation régionaux au climat en santé publique* (VRAC-PARC). www.inspq.ca

concernant la conservation des milieux humides adoptée en 2017. D'ici là, le saccage peut continuer¹⁵.

Les citoyen.nes mobilisé.es sur la question de l'« Après Nothvolt »¹⁶ ont bien observé – à travers leur démarche de science citoyenne – l'absence de surveillance de la qualité de l'eau de la rivière Richelieu, affectée par le phénomène de percolation à travers un terrain hautement contaminé et récemment déboisé.

Un tel désengagement à l'échelle fédérale et provinciale – sur leurs champs de juridiction respectifs – pourra-t-il être compensé ou atténué par une **attention accrue au niveau de la gouvernance municipale**, à commencer par la MRC ? **Le Plan climat devra être particulièrement ambitieux**, mettant à profit tous les espaces de juridiction et d'action possibles pour limiter au minimum la charge climatique et en atténuer les effets.

7. La participation citoyenne : Stimuler et soutenir

Reconnaissant le rôle essentiel de la participation citoyenne pour contribuer au changement culturel et à l'adoption des pratiques que nécessite la lutte aux changements climatiques, il importe que le Plan climat intègre des éléments relatifs à la mobilisation individuelle et collective. Déjà, cet appel à déposer un mémoire témoigne d'une préoccupation à cet effet. Il faut espérer qu'il s'agisse ici d'une première étape d'un **processus continu de travail participatif**.

Alors, **bien davantage qu'un exercice de communication transparente avec le public et de consultation formelle**, il faut **adopter des mesures qui stimuleront l'exercice d'une démocratie active et l'émergence d'une écocitoyenneté engagée face au changement climatique**. L'histoire environnementale du Québec a montré que la mobilisation citoyenne peut mener à des avancées importantes quant aux choix politiques ; une telle mobilisation peut être aussi à l'origine de projets collectifs structurants en faveur du bien commun¹⁷.

C'est en ce sens que nous souhaitons vivement que le Plan climat comporte des éléments concernant **la promotion d'une éducation relative aux changements climatiques** au sein de la population, tant dans les milieux d'éducation formelle (écoles, cégeps) que dans les contextes d'éducation non formelle (les OBNL, les organismes communautaires autonomes, les associations, les milieux d'éducation populaire, les parcs, les musées, les médias, les bibliothèques, les centres de loisirs, etc.). Et rappelons que l'éducation ne se limite pas à la transmission de connaissances, mais elle se déploie encore davantage dans l'accompagnement de projets d'action collectivement conçus et où l'on apprend ensemble. L'apprentissage est avantageusement lié à des projets d'action.

¹⁵ Shields, Alexandre, Pas de répit pour la disparition des milieux humides, *Le Devoir*, 8 décembre 2025.

¹⁶ <https://www.facebook.com/groups/comite.action.citoyenne.northvolt/>

¹⁷ Lucie Sauvé, Johanne Béliveau et Denise Proulx (2024). *L'héritage des luttes environnementales au Québec, Un souffle écocitoyen*, Presses de l'Université du Québec.

Nous souhaitons que le Plan climat comporte des éléments visant à **soutenir un tel effort d'éducation et de participation**. Il faut envisager des mesures **d'appui aux groupes communautaires** pour réaliser leur mission dans divers champs d'action sociale où la question du climat est transversale, en apportant une attention particulière aux organismes régionaux particulièrement engagés auprès des femmes et autres populations vulnérables. Cela permettrait également de renforcer le rôle de "surveillance" qu'ont ces organismes face aux décisions gouvernementales dans le but de dénoncer tout projet non-démocratique et allant à l'encontre du bien-être des citoyen.nes.

8. Pour la suite...

Nous resterons bien attentives aux travaux d'élaboration du Plan Climat et au suivi de celui-ci. Nous souhaitons vivement que soient pris en considération les aspects que nous avons évoqués dans ce mémoire. De façon transversale, nous insistons sur l'adoption **d'un processus démocratique, inclusif et transparent, attentif aux réalités des groupes sociaux défavorisés et inspiré par une éthique écoféministe**¹⁸. Soulignons l'importance de porter un **regard global et systémique** sur la question des changements climatiques, visant la **prévention** (dont la réduction de la consommation et la responsabilité entrepreneuriale) en amont des nécessités d'adaptation.

La prise en compte des erreurs du passé, en particulier l'échec marquant du projet Northvolt, nous amène à insister plus spécifiquement sur la nécessité de **protéger les milieux naturels**, dont les milieux humides. Aussi, en raison des enjeux de cohérence entre les engagements/désengagements des différents paliers de gouvernance, nous souhaitons que le **Plan climat de la MRC soit particulièrement ambitieux et robuste**. Il en va de la santé de la population en général et particulièrement des personnes plus vulnérables. Nous devons protéger le Vivant. Nous insistons en terminant sur l'importance de stimuler et de soutenir la participation et la mobilisation citoyennes, piliers des changements majeurs qui s'imposent.

*« Renforcer les liens, c'est aussi arrêter d'opposer l'individuel et le collectif. Le privé et le public. La raison et l'émotion. La liberté et la responsabilité. Le court terme et le long terme. L'environnemental et l'économique. C'est s'ouvrir à la complexité. On réalise alors que tout est lié parce que nous sommes l'air que l'on respire, l'eau que l'on boit, les sols qui nous nourrissent et les relations sociales qui nous fabriquent. Depuis toujours et pour toujours. (...) Les sociétés les plus solidaires sont les plus résilientes. »*¹⁹

¹⁸ L'écoféminisme suppose une éthique environnementale à l'égard d'une « nature matérielle dont nous faisons partie, avec laquelle nous sommes en relations d'interdépendance, et dont nous sommes à la fois responsables et agents de transformation ». Laugier, S (2015) Care, environnement et éthique globale, *Cahiers du Genre* 2015/2 n° 59.

¹⁹ Waridel, Laure, *La transition, c'est maintenant Choisir aujourd'hui ce que sera demain*, Écosociété, 2019, p. 281-282.

Certes, en raison de la complexité des enjeux, le Plan climat de la MRC résultera d'un important travail de concertation entre les acteurs des différents secteurs de responsabilité écologique et sociale. Il s'agira d'une œuvre collective à laquelle il nous tient à cœur de contribuer à travers ce mémoire et le suivi attentif des travaux.

